

--.N.M.--

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED
PARQUET D RUANDA A KIGALI.-

Kigali, le 9 juin 1960..
, de

(1) N° 3.874/D.70/IV.-



Copie pour information à :
-Monsieur le Juge de Police à RWAMAGANA.-

Kigali, le 9 juin 1960.-
LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI,
A.VANDEPLAS.-

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

A Monsieur l'Officier de Police Judiciaire
HAZAERT

à

G A B I R O.-

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai constaté que vous avez omis de dresser des procès-verbaux d'arrestation lorsque vous arrêtez des prévenus et transmettez les affaires au juge de police pour compétence et disposition. Je tiens à attirer votre attention sur l'irrégularité de cette procédure, et je vous saurai gré de bien vouloir dresser des procès-verbaux d'arrestation chaque fois qu'un prévenu est arrêté préventivement qu'il soit transmis au Parquet ou au juge de police pour compétence.-

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI,
A.VANDEPLAS.-

328 J. 10/1/60
173/6/60

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.